

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2019

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1548)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 67

présenté par

Mme Bazin-Malgras, M. Pierre-Henri Dumont, M. Kamardine, M. Door et M. Saddier

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi les troisième à dernière colonnes de la seconde ligne du tableau de l'alinéa 7 :

«

2 987	3 095	3 213	3 333
-------	-------	-------	-------

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec le tableau de l'alinéa 5 de l'article 1.